

L'an deux mil dix sept et le 4 septembre 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, MAUL Ludovic, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, SELTZER Gérard, COURRIER François, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absents excusés : SCHOENECKER Jean-Louis (procuration donnée à RAPT Guy).

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 29 août 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- (1.3) Convention Moselle Agence Technique pour la construction d'un complexe public
- (7.1) Décision modificative de crédits budget communal M14
- (7.1) Décision modificative de crédits budget de l'eau M49
- (7.5) Travaux sur les toitures des églises et de la chapelle
- (1.1) Remplacement battant et mouton d'une cloche de l'église de Lorry
- (1.4) Contrat de maintenance du matériel campanaire des églises
- (1.4) Source du Château à Mardigny : Contrat de prestation avec la Chambre d'Agriculture
- (4.1) Suppression des postes de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique et mise à jour du tableau des effectifs
- Bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité

Avant le début de la séance, la sortie de la commune de la communauté de communes de Mad et Moselle est abordée. Le conseil communautaire doit se réunir prochainement et le conseil municipal rappelle qu'il souhaite obtenir l'accord pour sa sortie afin de rejoindre la communauté de communes du Sud Messin au 1er janvier prochain. Pour obtenir satisfaction, les élus vont aller à la rencontre des conseillers communautaires pour expliquer et justifier leur demande, ils ont également décidé d'assister au prochain conseil communautaire. A la suite de cette réunion, les habitants seront informés de la situation. Enfin, il est prévu de faire un point presse avec différents média.

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances des 12 et 30 juin 2017 qui sont adoptés à l'unanimité.

### **23/2017: (1.3) CONVENTION MOSELLE AGENCE TECHNIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE PUBLIC.**

Dans le cadre de l'avancement de la réflexion sur la construction d'un complexe public, le Maire explique qu'il a sollicité en ce sens Moselle Agence Technique (MATEC) en vue d'assister la commune.

Ce projet pourra être justifié par l'absence de véritable salle associative fonctionnelle, par la rationalisation du parc immobilier de la commune, par les économies à réaliser sur les dépenses de fonctionnement.

Le bâtiment comprendrait les locaux de la mairie, une salle polyvalente et les ateliers municipaux.

MATEC a transmis une convention pour la prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage et le détail financier de cette prestation s'élevant à 12 850,00 € HT soit 15 420,00 € TTC.

Le Conseil Municipal :

- accepte l'offre de MATEC pour la prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage pour la construction d'un complexe public pour un montant de 12 850 € HT
- autorise le Maire à signer la convention avec MATEC

Délibération prise à l'unanimité.

**24/2017: (7.1) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS BUDGET COMMUNAL M14 N°2.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un document expliquant cette décision modificative a accompagné la convocation à cette séance.

Vu ces explications et après débats, le Conseil Municipal décide de :

- voter les crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice :

**Section investissement / dépenses :**

Chapitre 204

Compte 2041642 ..... + 10 600 €

**Section investissement / recettes :**

Opération 112 (bâtiments communaux)

Compte 1321 ..... + 2 102 €

Chapitre 10

Compte 10226 ..... + 8 498 €

Total recettes investissement : 10 600 €

**Section fonctionnement / dépenses :**

Chapitre 65

Compte 657364 ..... +3 000 €

**Section fonctionnement / recettes :**

Chapitre 74

Compte 74121 ..... +3 000 €

- voter les virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice :

**Section investissement / dépenses :**

Opération 112 (bâtiments communaux)

Compte 2031 ..... +10 960 €

Compte 2315 ..... + 7 900 €

Compte 2313 ..... - 1 090 €

Opération 10115 (travaux rue du Château d'Eau)

Compte 2315 ..... - 15 670 €

Opération 10113 (AMITER)

Compte 2315 ..... - 2 100 €

Délibération prise à l'unanimité.

**25/2017: (7.1) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS BUDGET DE L'EAU M49 N°1.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un document expliquant cette décision modificative a accompagné la convocation à cette séance.

Vu ces explications et après débats, le Conseil Municipal décide de :

- voter les crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice :

**Section investissement / dépenses :**

<u>Chapitre 23</u>	
Compte 2315 .....	+ 20 100 €

**Section investissement / recettes :**

<u>Chapitre 13</u>	
Compte 1314 .....	+ 10 600 €
Compte 13111 .....	+ 9 500 €

Total recettes investissement : 20 100 €

**Section fonctionnement / dépenses :**

<u>Chapitre 65</u>	
Compte 658 .....	+ 2 000 €

<u>Chapitre 011</u>	
Compte 61523 .....	+ 1 000 €

**Section fonctionnement / recettes :**

<u>Chapitre 74</u>	
Compte 747 .....	+ 3 000 €

Délibération prise à l'unanimité.

**26/2017: (7.5) TRAVAUX SUR LES TOITURES DES EGLISES ET DE LA CHAPELLE-DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis réalisé par l'entreprise HEER d'un montant de 6 619,45 € HT soit 7 943,34 € TTC pour la remise en état des toitures des églises Sainte Croix de Lorry, Saint Laurent de Mardigny et de la chapelle.

La maîtrise d'ouvrage relève de la Fabrique de l'église. Toutefois, en cas de crédits insuffisants, la commune peut se substituer et financer l'opération. Après contact pris auprès du Conseil de Fabrique, il s'avère que celui-ci ne peut pas prendre en charge les travaux vu qu'il sera sollicité pour participer aux travaux urgents sur une cloche de l'église de Lorry (pour un montant de 2 882,40 € TTC) et prochainement aux travaux de rénovation du chauffage.

Le conseil Municipal décide de prendre en charge les travaux. La collectivité s'engage à faire exécuter les travaux conformément au devis :

- église Sainte Croix de Lorry : 3 496,40 € HT soit 4 195,68 € TTC
- église Saint Laurent de Mardigny : 1 768,20 € HT soit 2 121,84 € TTC
- chapelle : 1 354,85 € HT soit 1 625,82 € TTC

La collectivité sollicite des subventions de la DRAC d'un montant de :

- pour l'église Sainte Croix de Lorry (monument classé) : 50 % du montant du devis soit 1 748 €
- pour l'église Saint Laurent de Mardigny (monument inscrit) : 20 % du montant du devis soit 354 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la demande de subvention.

Délibération prise à l'unanimité.

### **27/2017: (1.1) REMPLACEMENT BATTANT ET MOUTON CLOCHE EGLISE DE LORRY.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis présenté par l'entreprise BODET, qui s'occupe de la maintenance du matériel campanaire des églises. Celui-ci, d'un montant de 2 402 € HT 2 882,40 € TTC, correspond au remplacement du battant et du mouton de la cloche de l'église de Lorry.

Après contact pris auprès du Conseil de Fabrique, le Conseil Municipal :

- décide de prendre en charge les travaux
- accepte le devis de l'entreprise BODET d'un montant de 2 402 € HT et autorise le Maire à le signer
- demande au Conseil de Fabrique de participer à cette dépense par le biais d'une subvention à verser à la commune. Le montant de cette subvention sera négocié ultérieurement.

Délibération prise à 14 voix pour et 1 abstention.

### **28/2017: (1.4) CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL CAMPANAIRE DES EGLISES.**

Jean-François GILLES rappelle au Conseil Municipal que la commune avait conclu, en 1995, deux contrats de maintenance avec la société BODET, pour l'entretien du matériel campanaire des églises de Lorry et Mardigny.

La société BODET a fait une nouvelle proposition de contrat unique, pour les deux églises. Ce contrat garantit non seulement la maintenance préventive du matériel (une visite annuelle) mais également toutes les interventions éventuelles de dépannage et de réglage (main d'œuvre et déplacement gratuit).

- église de Lorry : 360 € HT (contrat actuel : 449,33 € HT)
  - église de Mardigny : 170 € HT (contrat actuel : 194,76 € HT)
- Soit un total de 530 € HT.

Le Conseil Municipal :

- accepte le nouveau contrat de la société BODET pour un montant annuel de 530 € HT, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- autorise le Maire à le signer

Délibération prise à l'unanimité.

**29/2017: (1.4) SOURCE DU CHATEAU DE MARDIGNY : CONTRAT DE PRESTATION CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR ESTIMATION DU PREJUDICE ET INDEMNISATION AGRICULTEUR.**

La commune a fait réhabiliter la source du captage du « Château » à Mardigny. Durant les travaux, les engins de chantier ont dû traverser les propriétés de M. DE TURGY, exploitées par M. Jean-Paul SAMSON.

Il y a lieu d'indemniser M. SAMSON.

Pour le calcul de cette indemnité, la Chambre d'Agriculture a été sollicitée. Cette prestation a été réalisée sous couvert d'un contrat à signer avec la Chambre d'Agriculture. Le coût s'élève à 445 € HT soit 534 € TTC.

Dans son rapport, la Chambre d'Agriculture évalue les préjudices ainsi :

- perte de récolte : 335,30 €
  - indemnité d'éviction : 712,80 €
  - dégâts de tranchées hors périmètre de protection : 486,16 €
- Soit un total de 1 534,26 €

Le Conseil Municipal :

- accepte le contrat de prestation de la Chambre d'Agriculture pour un montant de 445 € HT et autorise le Maire à le signer
- accepte d'indemniser M. Jean-Paul SAMSON à hauteur de 1 534,26 €
- dit que ces sommes seront imputées en investissement au compte 2315 du budget de l'eau (sommes prévues dans la décision modificative de crédits, DCM n°25/2017), considérant qu'elles rentrent dans l'opération de DUP de la source du Château.

Délibération prise à l'unanimité.

**30/2017: (4.1) SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE, DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 28 heures par semaine et un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe avaient été créés lors du Conseil Municipal du 6 mars 2017, en remplacement du poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures par semaine et du poste d'adjoint technique à 30 heures par semaine.

Le Conseil Municipal souhaitant supprimer le poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures par semaine et le poste d'adjoint technique à 30 heures par semaine, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a été sollicité pour donner son avis. Un avis favorable a été rendu lors de la réunion du CTP, le 18 mai 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la suppression du poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures par semaine et le poste d'adjoint technique à 30 heures par semaine.

Suite à ces créations et ces suppressions,

Conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et n°2016-1372 du 12 octobre 2016, modifiant, pour la FPT, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs :

Emploi	Grade	Catégorie	Nb	Nb H
Secrétaire de mairie	Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TNC
Ouvrier communal polyvalent	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	TNC
Agent d'entretien	Adjoint technique (ancien grade : adjoint technique 2ème classe)	C	1	TNC

Délibération prise à l'unanimité.

### **INFORMATION**

Le Maire rappelle au Conseil que la requête du Cabinet Efficience, assistant maître d'ouvrage au moment de la création du lotissement Le Colombier, avait été rejetée lors du jugement du Tribunal Administratif du 25 janvier 2017. Efficience a déposé un appel le 27 mars 2017. Le Cabinet M&R s'est constitué devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy pour le compte de la commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

### **Liste des délibérations du 4 septembre 2017 :**

- 23/2017 (1.3) *Conventions de mandat* Convention Moselle Agence Technique pour la construction d'un complexe public
- 24/2017 (7.1) *Décisions budgétaires* Décision modificative de crédits budget communal M14 n°2
- 25/2017 (7.1) *Décisions budgétaires* Décision modificative de crédits budget de l'eau M49 n°1
- 26/2017 (7.5) *Subventions* Travaux sur les toitures des églises et de la chapelle – demande de subvention
- 27/2017 (1.1) *Marchés publics* Remplacement battant et mouton d'une cloche de l'église de Lorry
- 28/2017 (1.4) *Autres types de contrats* Contrat de maintenance du matériel campanaire des églises
- 29/2017 (1.4) *Autres types de contrats* Source du château de Mardigny : contrat de prestation chambre d'agriculture pour estimation du préjudice et indemnisation agriculteur
- 30/2017 (4.1) *Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.* Suppression des postes de rédacteur principal 2ème classe et d'adjoint technique et mise à jour du tableau des effectifs

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis  
*absent*

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul